

* * * *

DEPARTEMENT DE L' AISNE

* * * *

Commune de HOLNON

* * * *

Demande d' autorisation environnementale
Création d' un ouvrage de
décantation/infiltration
Commune d' Holnon

* * * *

Enquête Publique du 8 janvier 2024 au 23 janvier
2024

CONCLUSIONS et AVIS du Commissaire
Enquêteur

à Monsieur le Préfet de l' Aisne

L'enquête publique portant sur le projet de bassins pluviales à Holnon s'est déroulée de façon correcte et réglementaire. Elle s'est déroulée normalement durant 16 jours consécutifs.

L'enquête publique a débuté le **Lundi 8 janvier 2024 de 9h00**

Elle s'est terminée le **Mardi 23 janvier 2024 à 18h00**

La publicité a été conforme à la réglementation, des affiches, annonces et communications diverses, ont été réalisées : les 4 publications réglementaires dans la presse, l'affichage réglementaire, complétées par l'affichage sur panneau lumineux de la Mairie et la page Panneau Pocket de la commune.

Conformément à la réglementation le dossier a été mis intégralement à disposition du public sur le site Internet à l'adresse du site de la préfecture : www.aisne.gouv.fr.

Cette enquête publique se caractérise par une fréquentation en présentiel très faible en rapport avec la population impactée. Je n'ai eu que deux visites. Je n'ai recueilli qu'une observation écrite et une orale.

Les interventions du public se positionnent a priori de façon neutre sur ce projet. Aucune opposition ne s'est exprimée sur le principe de ce projet.

RAPPEL du PROJET :

Le village d'Holnon a suivi logiquement la démographie de ce village périurbain qui a vu sa population quasiment tripler sur le siècle passé dans les années 1970. Cette évolution a logiquement eu des répercussions sur la gestion des eaux pluviales

En 2010, la problématique de la collecte et infiltration des pluviales de Holnon a été étudiée exhaustivement. Elle a conduit au principe de deux ouvrages :

- Sur la zone sud représentant environ la moitié du village: construction immédiate de quatre bassins pour traiter notamment les pluviales de tout le village « neuf » du lotissement
- Sur la zone nord réalisation et finalisation du réseau de collecte vers l'allée du Pourjonval, la création des bassins étant planifiée à moyen terme. Le bassin des Hirondelles était créé pour collecter le lotissement du Nord –est.
- **L'étude de création de 3 bassins est actuellement finalisée et précisée : c'est cette création qui fait l'objet de la présente enquête publique :** ils seront construits au débouché actuel du collecteur final qui arrive après les derniers pavillons de cette allée sur une parcelle acquise à cet effet.
- Le fossé actuel servant à l'écoulement et infiltration actuels, ne servira plus que d'exutoire éventuel à la pluie centennale pouvant dépasser la capacité de ces bassins.

CONSTATANT QUE :

- L'enquête publique relative au projet des bassins pluviales de Holnon s'est déroulée normalement durant 16 jours consécutifs,
- La réglementation pour la publicité de cette enquête publique a été parfaitement respectée et même largement complétée par d'autres diffusions en sus de la réglementation.
- Je n'ai relevé aucune anomalie ou omission pouvant mettre en cause la constitution et la consultation du dossier.
- La durée de l'enquête et les permanences au nombre de trois ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier
- La population de Holnon s'est prononcée comme neutre sur ce projet en regard des chiffres de la participation sous ses différentes formes : courrier, courriels, visites en présentiel :
 - a. **Deux visites en présentiel**, l'observation orale ne porte que sur des arbres présentant un danger près des bassins
 - b. **Pas observation sur le registre dématérialisé**
 - c. **Un courrier joint sur le cahier du registre matérialisé déposé en mairie.** Cette observation déplore l'artificialisation de la surface des bassins et les périmètres du forage de l'AEP.
 - d. **Aucune manifestation sous quelles que formes que ce soit de la moindre opposition.**

Il n'existe donc aucune observation remettant en cause partiellement ou fondamentalement ce projet.

- **Les avis des Personnes Publiques Associées** ont été pris en compte. Ces entités sont toutes favorables.
Les réserves visent uniquement à la protection du captage d'eau voisin et la crainte de la pluie centennale.
- **Le** mémoire en réponse de la municipalité de Holnon n'apporte aucune contribution complémentaire, il appuie le courrier déposé sur le registre. Il recommande l'optimisation des coûts

CONSIDERANT que :

- Le peu de réactions du public à ce projet implique une acceptation de fait du projet
- Fort des arguments, mon avis motivé par ces constats exposés ci-dessus, pour ce projet de révision de la carte communale, se formule ainsi :

Je donne un avis favorable,

au projet Demande d'autorisation environnementale de création d'un ouvrage de décantation/infiltration sur la Commune d'Holnon présenté à l'enquête, **sans réserves**
avec une recommandation sur l'optimisation des coûts.

Je recommande d'étudier poste par poste les dépenses et éventuellement, d'un côté de les minimiser pour celles dont l'impact environnemental est le plus faible et de l'autre, de pérenniser les investissements qui éviteraient des coûts d'entretien et fonctionnement plus élevés.

* * * *

Fait à Seraucourt le Grand 10 février 2024
Le Commissaire enquêteur : Alain RODIER

